



Boule dynamique Charte des temps : A quoi ça sert ? A rien ou presque....

Ce jeudi 06 février, c'est tais-toi, on a décidé !!! Nous n'avons pas de doute là-dessus.

L'Administration Pénitentiaire a une nouvelle fois exprimé son autorité. On appliquera coûte que coûte.

Pour rappel, lors du CSA AP du 21 janvier dernier, **la CGT Pénitentiaire a largement critiqué la position de la DAP sur la gestion du temps de travail, et particulièrement pour les personnels de surveillance.**

Après des années d'errance et de recours, fautive, elle décide de se mettre en conformité. Punie, elle profite de l'opportunité pour réformer la charte des temps nationale. Si la bascule des heures négatives ne peut plus se faire sur l'année suivante, on s'est réjoui. Pour autant, l'administration ne perd pas le nord. **Elle supprime le système de la « boule à deux mois »** qui existe depuis de nombreuses années mais dont le système a fait ses preuves dans la disponibilité des agents dans le fonctionnement de l'établissement.

Malgré les tentatives des OS pour inverser la tendance, rien n'y fait dans ce CSA de repli du 06 février.

Encore une fois, l'administration décide et impose la mise en place de la « boule dynamique » pour toutes les planifications de service. Même sur ce qui fonctionne bien, on casse !!!

Cela donne donc le ton sur la teneur du dialogue social. Les têtes se multiplient et rien ne change malgré les appels et les annonces des uns et des autres sur leur volonté de dialogue social...

Les organisations professionnelles représentatives ont maintenu leur position dans ce nouvel affront.

Les agents continueront malheureusement de subir. Le paiement des heures au-delà de 36 heures supplémentaires mensuelles ou 108 heures trimestrielles n'est pas entendu. Du coup, demander aux personnels de se rendre disponibles pour le service public et la sécurité de nos concitoyens devient insupportable...

L'élastique va céder !!!

Est-ce que l'administration a le sens des priorités. Nullement. La CGT Pénitentiaire exige la reconnaissance des personnels et le paiement du travail fourni.

Malgré le vote unanime des OS :

→ Les services actuels à la « boule à 2 mois » sont abolis au 01 avril 2025 : Les CSA locaux ne pourront rien y faire. **La DAP a décidé, vous exécutez !!!**

→ Mise en conformité des chartes locales : **La DAP impose la mise à jour !!!**

→ Sur le report d'heures sur l'année suivante et la décision du Conseil d'Etat et sa neutralisation, la DAP nous indique qu'elle ne sera possible qu'au 12 février... Support informatique, Origine, etc... Impensable pour La CGT Pénitentiaire ... On se moque des personnels... **Non seulement, la DAP est fautive et en plus, elle donne des délais !!!**

→ Etat des lieux : En guise de dialogue social, on nous informe qu'au 01 mai 2025, on nous donnera les établissements qui se sont conformés à ladite note. **Toutes les OS sont contre, mais en ultime affront, on nous dressera un tableau de leur exploit.**

Pour La CGT Pénitentiaire, c'est un sujet qui dessert les personnels. Ils exercent dans des conditions difficiles et exécrables mais encore une fois, on ne traite pas le problème par le bon bout. Les cycles de travail actuels sont générateurs de mal-être. Les heures supplémentaires sont existantes et réelles.

L'organisation du service est importante mais les seuls garants de cette organisation restent et resteront les personnels. En assurant et en conciliant vie professionnelle et vie personnelle, peut-être que l'on peut y arriver si notre administration se décide à aller dans l'intérêt des personnels !!!

Montreuil le 08/02/2025